

# GARANTIE LIMITÉE WATERAX

WE MOVE  
WATER

ATTENDU QUE, sous réserve des conditions générales et spécifiques suivantes, WATERAX Inc. (le « **Vendeur** ») garantit par la présente à l'acheteur (l'« **Acheteur** ») que ses produits, y compris les pièces de pompes fabriquées par WATERAX (les « **Produits** ») vendus sous les marques du Vendeur seront exempts de défauts matériels et de fabrication pendant la Période de garantie applicable (tel que défini intégralement sur le site [www.waterax.com/fr/soutien/garantie](http://www.waterax.com/fr/soutien/garantie)).

Produit	Période de garantie	Couverture
<b>Pompes entraînées par un moteur à 4 temps</b>	Deux (2) ans	Limitée
<b>Pompes entraînées par un moteur à 2 temps</b>	Le plus tôt entre deux (2) ans et (100) heures de fonctionnement	Limitée
<b>Panneaux de commande, manifolds, électroniques</b>	Un (1) an	Limitée
<b>Pièces détachées</b>	Quatre-vingt-dix (90) jours	Limitée

## 1. Limitations, exclusions et autres conditions générales applicables à tous les Produits :

- a. La Garantie sera annulée dans l'un des cas suivants : (a) le Produit est utilisé pour une application, avec des produits ou d'une manière autres que ceux qui ont été prévus pour son application et auxquelles le Produit est destiné; (b) le Produit est sujet à une utilisation, un service, une condition ou un environnement autre que l'utilisation, le service, la condition ou l'environnement pour lesquels il a été conçu et prévu; (c) le Produit n'est pas correctement installé par l'Acheteur ou son agent ou représentant; (d) le Produit n'est pas correctement testé et entretenu conformément aux manuels de produits du Vendeur et aux instructions et directives supplémentaires telles qu'elles figurent intégralement sur le site [www.waterax.com/fr/soutien/garantie](http://www.waterax.com/fr/soutien/garantie), aux normes et lignes directrices applicables à l'industrie et aux exigences légales et réglementaires applicables; (e) le Produit est altéré, modifié, entretenu (à l'exception de l'entretien de routine effectué conformément aux manuels de produits et aux instructions supplémentaires du Vendeur, ainsi qu'aux normes et directives acceptées par l'industrie), ou réparé par une personne autre que le Vendeur ou une personne autorisée par le Vendeur à effectuer une telle altération ou modification ou à effectuer un tel entretien ou une telle réparation; (f) le Vendeur ne reçoit pas le montant total du prix d'achat du Produit avant l'échéance prévue; (g) toute invocation de mauvaise foi d'une réclamation de garantie ou toute violation du contrat d'achat par l'Acheteur.
- b. La Garantie ne couvre pas ce qui suit : (a) les pièces non défectueuses usées, détériorées ou consommées à la suite d'une utilisation normale du produit; (b) toutes les pièces consommables qui sont normalement sujettes à un remplacement de routine, y compris, sans s'y limiter, les emballages de pompe, les joints toriques, les joints d'étanchéité, les grilles d'entrée d'air, les anodes ou les filtres; (c) l'entretien de routine comme spécifié et conformément aux manuels de produits du Vendeur et aux directives et instructions supplémentaires tels qu'énoncés dans leur intégralité sur [www.waterax.com/fr/soutien/garantie](http://www.waterax.com/fr/soutien/garantie); (d) toute défaillance due à la conformité à une spécification ou à une conception exigée ou fournie par l'Acheteur; (e) toute défaillance due à un fonctionnement inapproprié, à une surpression, à une surtension, à un abus, à une mauvaise utilisation, à une négligence, à un accident ou à d'autres causes similaires; (f) toute défaillance due à une erreur de l'opérateur; (g) tout dommage survenu pendant ou après l'expédition et toute défaillance qui en découle ou qui en résulte; (h) toute défaillance attribuable à ou résultant d'une performance défailante, inférieure aux normes, inadéquate ou incorrecte de toute pièce, composante ou équipement non fourni par le Vendeur; (i) toute défaillance attribuable à ou résultant d'une performance défailante, inférieure aux normes, inadéquate ou incorrecte de toute pièce, composante ou équipement fourni par un tiers, qu'il soit ou pas combiné, emballé, incorporé, installé ou utilisé avec une pièce, une composante, un produit ou un équipement de la marque du Vendeur.

**2. Avis de réclamation :** La procédure de réclamation applicable dans le cadre de la présente Garantie, y compris les exigences applicables en matière de notification et de documentation, est définie dans son intégralité sur [www.waterax.com/fr/soutien/garantie](http://www.waterax.com/fr/soutien/garantie) et constitue une condition essentielle de la présente Garantie.

**3. Produits réparés et de remplacement :** Si l'Acheteur en fait la demande, le Vendeur peut, à son entière discrétion, fournir un Produit ou une pièce de remplacement à l'Acheteur avant de prendre une décision finale quant à la disponibilité de la Couverture de la garantie. Si le Vendeur détermine finalement qu'aucune Couverture de la garantie n'est disponible pour le Produit déclaré défectueux et faisant l'objet de la réclamation, l'Acheteur aura deux options : (a) se faire renvoyer le Produit avec fret payable à destination, sans réparation ni remplacement, ou; (b) si le Vendeur détermine que le Produit est réparable, faire réparer le Produit par le Vendeur ou une autre partie désignée par ce dernier, selon les coûts standards relatifs au temps de travail et au matériel du Vendeur pour des réparations non couvertes par la Garantie, puis se faire renvoyer le Produit réparé avec fret payable à destination. Le Vendeur se réserve le droit d'utiliser des pièces remises à neuf pour les réparations sous garantie et d'utiliser des Produits remis à neuf pour les remplacements sous garantie. Les Produits réparés ou remplacés ne seront garantis que pour le reste de la Période de garantie initiale.

**4. Limites de responsabilité :** La garantie du Vendeur telle qu'énoncée dans les présentes est la seule et unique garantie du Vendeur et remplace toutes les autres garanties, expresses ou implicites, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les garanties de qualité marchande, de qualité, découlant d'une pratique ou d'un usage commercial, d'adéquation à un usage particulier et de non-contrefaçon. Les droits et recours énoncés dans la présente Garantie sont les seuls et uniques droits et recours contre le Vendeur, à l'exception des responsabilités et obligations spécifiques énoncées dans la présente Garantie. Le Vendeur n'a pas de responsabilité ni d'obligation à l'égard de tout Produit déclaré défectueux de quelque manière que ce soit.

## WATERAX INC.

6635 Henri-Bourassa O., Montreal, QC H4R 1E1  
T 514 637-1818 F 514 637-3985 TF 1 855 616-1818  
[info@waterax.com](mailto:info@waterax.com) • [waterax.com](http://waterax.com)

**WATERAX**